



Bordeaux, le 22 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Braconnage de civelles : mobilisation des services de police en Nouvelle-Aquitaine

Les services de police et des douanes constatent cette année une recrudescence du braconnage en bandes organisées de la civelle (dénommée localement « pibale »), espèce migratoire vulnérable, dont la pêche et le commerce sont particulièrement réglementés.

Le trafic, de dimension internationale, a fait l'objet en ce début d'année de plusieurs interceptions record des douanes sur des véhicules en provenance d'Espagne.

Afin de lutter contre la pêche illicite, l'Unité spécialisée migrateurs Nouvelle-Aquitaine de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a coordonné plusieurs opérations de contrôle nocturnes sur l'ensemble de la façade maritime de la région, en collaboration avec les services départementaux littoraux de l'AFB, l'Unité littorale des Affaires Maritimes, les brigades de surveillance du littoral ou territoriales de la Gendarmerie, le commissariat de Dax, la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières et les services de l'Office national de la chasse et la faune sauvage.

Au deux tiers de la saison d'affluence de la civelle dans les fleuves côtiers régionaux (décembre à mai), **44 braconniers ont été verbalisés, 72 tamis et 16 nasses saisis et 300 kg de civelles, dont la valeur est évaluée sur le marché illégal à environ 340 000 euros, ont été remises à l'eau.**

L'Etat maintiendra son dispositif de surveillance renforcé afin de lutter contre la pêche et les trafics illégaux de la civelle et ainsi préserver cette ressource, objet par ailleurs d'une pêche professionnelle soumise à des quotas annuels.